

# Compte-rendu du Conseil plénier de l'EDSVS du 25 juin 2019

## Salle de séminaire de l'INCI

**14h00 -16h30**

La liste d'émargement est jointe en annexe du CR

### Ordre du jour

- 1) Informations
- 2) Contrat doctoraux
  - 2.1. Programme FRM 2019
  - 2.2. Contrats Région
  - 2.2. Contrats doctoral d'établissement Handicap
- 3) Sélection des candidats pour le concours d'attribution des contrats doctoraux 2019
- 4) Divers

N.B. : Le compte-rendu est complété par le diaporama.

### 1. Informations générales

La réunion débute à 14h par un point information concernant la journée des doctorants qui a eu lieu le 21 juin au Palais Universitaire avec remise des prix de thèse le matin et des diplômes l'après-midi (Dia 3).

### 2. Contrats doctoraux hors concours

La directrice revient ensuite sur les différents contrats doctoraux pour lesquels l'ED a été sollicitée en 2019, contrats doctoraux FRM, Région et Handicap (Dias 4-6). Sur 19 dossiers déposés à la région Grand-Est, 11 ont obtenus un co-financement (6 en 2018), 4 contrats doctoraux Handicap ont été demandés et les 4 ont été obtenus ce qui est exceptionnel. Pour les contrats FRM, trois dossiers sur proposition de l'ED ont été déposés, pas de réponse au 24 juin.

### 3. Choix des candidats concours

Le deuxième point concerne le choix des candidats au concours A et B 2019. Tout d'abord, sont présentés un bref rappel du calendrier du concours et du principe de calcul du nombre de contrats doctoraux accordés par l'université (Dia 7-8). 40 contrats sont accordés à notre ED en 2019 contre 38 en 2018. Ensuite la directrice fait un bref rappel des données du concours 2018 (Dia 9) et présente le nombre de candidats aux concours 2019 (dia 10). La Dia 11 présente le le nombre de candidats retenus en concours A et en cours B sur les 5 dernières années. Ces données permettent

d'amorcer la discussion sur le nombre maximum de candidat au concours B retenus à l'issue du concours. Ce point fait l'objet d'un débat animé. Il est décidé qu'un maximum de 8 candidats concours B puisse être admis au concours (pour mémoire un maximum de 6 candidats a été admis une fois en 5 ans). En 2018, un nombre maximum de 8 candidats B avait été voté. La directrice soumet au vote trois propositions (1) 8 candidats B maximum : 2 voix ; (2) 10 candidats B maximum : 9 voix ; (3) Abstention : 3 votes ; (4) Contre : 0 voix. La proposition de 10 CDE maximum admis au concours B 2019 est retenue.

#### **4. Choix des candidats concours A**

Le prochain point concerne le choix des candidats retenus pour le concours A (Dias 13-20). Tout d'abord un rappel du principe de sélection pour les masters 2018-2019, les masters ayant été diplômés avant cette date, et la raison du retrait de 3 candidats (Dia 13). Les Dias 14 et 15 présentent le détail du calcul de la moyenne pondérée et les principes de son application sont expliqués aux membres du conseil. La discussion s'engage sur le choix du dernier candidat du concours A retenu pour l'audition après interclassement de l'ensemble des candidats suite à l'application de la moyenne pondérée (Dias 16-20). La dia 16 présente la moyenne la plus haute et la plus basse et la zone autour de la moyenne pondérée de 13,833 (entre le candidat classé 42 et celui classé 55), c'est la zone où le choix sera à faire. Pour rappel la moyenne pondérée était de 13,854 en 2018. Après, un débat animé il est décidé de procéder au vote. Deux propositions sont considérées (1) le nombre de candidats concours A retenus pour l'audition : arrêt du classement à 44 (3 voix), arrêt à 46 (10 voix), 1 abstention et (2) la proposition finale : 46 candidats au concours A et 14 candidats concours B (vote : unanimité).

#### **4. Choix des candidats concours B**

Le conseil procède ensuite au choix des candidats au concours B (Dias 21-25). 14 candidats doivent être sélectionnés dans la liste pré-classée par le comité de sélection. La directrice rappelle les conditions de la pré-sélection et les raisons du retrait de 4 candidats (Dia 21). Elle présente ensuite le nombre de candidats A+/A, B, C. Après discussion, la décision de retenir les 14 candidats classés A+ et A, est proposée au vote (accepté à l'unanimité). La liste des candidats est également votée à l'unanimité (Dia 26).

#### **5. Sous-Jurys**

La directrice présente en suite la composition des sous-jurys (Dias 27-28)

Le conseil se termine à 16h30.

Catherine Schuster  
Directrice de l'ED SVS